



Thierry DUBUC
atelier d'Architecture

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DU 3ème AGE ET DU CIMETIERE

38470 CHASSELAY



MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de CHASSELAY
107 rue de la Mairie
38470 CHASSELAY

Lot n°7

PLOMBERIE / SANITAIRE

CCTP

MAITRE D'OEUVRE :
ATELIER THIERRY DUBUC
730 Montée du Plâtre
BP 38
38590 BRION
Tél : 04 76 93 45 60

Dossier	
Date	04/06/2019
Phase	
Indice	

7.1 **GENERALITES**

7.1.1 **Préambule**

L'entrepreneur devra avant la remise de son offre, se rendre sur place et visiter les lieux, afin d'inclure dans son offre toutes les prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux lui incombant.
Dans le cas où à travers les documents établis par les concepteurs certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur le document annexe remis avec sa proposition.

7.1.2 **Documents techniques de référence**

Les installations devront être conformes aux différentes réglementations en vigueur à la date de publication du présent document et en particulier:

- * NF C 15 100 et suivantes concernant les installations électriques basse tension.
- * NF C 12 100 et Décret 88 1056 du 14.11.88 concernant la protection des travailleurs
- * Règlement sanitaire départemental type.
- * DTU 60, 61, 65, 68
- * NF relatives aux matériels et produits mis en œuvre.

7.1.3 **Liaison avec les autres corps d'état**

Généralités :

Pour la bonne compréhension de l'opération, il est recommandé aux concurrents de consulter les dossiers des corps d'état annexes.

Il ne sera admise aucune réclamation si un ouvrage non décrit au présent lot se révélait indispensable, compte tenu des précisions des dossiers des autres corps d'état. Chaque entrepreneur doit prendre sous son entière responsabilité et à ses frais, toutes précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux et aux ouvrages des autres entreprises.

7.1.4 **Etendue de la fourniture**

Le présent programme déclaré sommaire. Sous-entendu tous les accessoires et détails qui pourraient être omis dans les chapitres ci-après, les listes de fournitures en particulier étant considérées comme non limitatives, le prix global soumissionné devra en conséquence tenir compte notamment:

- de toutes les fournitures et travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des constructions, quand bien même ils n'auraient pas été décrits, L'entreprise devra lors de la remise de son prix, faire un chiffrage spécifique avec justificatif (hors DPGF) pour les omissions et travaux supplémentaires qui sembleraient indispensables pour la bonne exécution du chantier, de toutes les sujétions dues à la configuration des bords et du terrain, des pertes et déchets éventuels.
- de la protection de tous les ouvrages neufs, aussi bien que de celle des constructions existantes,
- du nettoyage en fin de chantier, et de l'enlèvement de tous les gravats provenant de l'exécution des travaux,
- de tous les frais visés au Cahier des Charges,
- de tous les frais de plans, y compris ceux destinés aux différents services constructeurs.

7.1.5 **Travaux divers**

Tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de l'installation générale, et à l'obtention des résultats imposés en conformité avec les documents de base, sont à la charge de l'entrepreneur, même s'ils n'avaient pas été explicitement prévus à ses devis descriptifs et quantitatifs. Il devra en temps utile et avant la signature de son marché, signaler les oublis éventuels.

L'entrepreneur devra en outre, assurer les travaux ci-après :

- tous les raccords et scellements (ceux au ciment prompt sont interdits),
- les plans de percements dans les parties maçonnées existantes (murs, planchers et cloisons)
- les plans d'exécution mis à jour systématiquement après chaque modification, et mis à la disposition au bureau de chantier,
- la réservation des trous dans les murs et planches en béton, et le cas échéant, le percement des trous dont la réservation aurait été omise, ainsi que le rebouchage à moins d'un centimètre du fini,
- les percements des cloisons sèches, les saignées, et la pose des gaines,
- les trous, scellements, tampons et tous les supports pour la mise en place des divers équipements,
- le nettoyage du chantier en cours de travaux et en fin de chantier,
- la présentation des échantillons du matériel prévu afin d'obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et ceci dès le début du chantier,
- le contrôle de son propre travail par des essais fractionnés, pour vérification de la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement des installations (gaines, implantation et cotation de l'appareillage,...),

- la réfection de toutes les malfaçons dans les travaux et le remplacement des équipements qui ne seraient pas conformes aux règlements en vigueur ou au présent dossier,
- la fourniture des notices d'entretien et d'utilisation du matériel.

7.1.6 **Contrôle et essais**

L'entrepreneur prévoira dans son prix, les frais :

- de contrôle ou d'essais éventuels qui pourraient être demandés en cours d'exécution,
- les essais à effectuer sont définis dans les documents techniques N°1 et 2 édités par le C.O.P.R.E.C., chap. CA, CH, PB, IA, RE, VM et EL.
- l'entrepreneur doit prévoir le personnel et le matériel nécessaires à ces essais. Il devra s'assurer auprès de l'électricien du chantier de la disponibilité du courant lors de ces essais.
- chaque essai donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal détaillé des résultats obtenus, ce document sera à fournir dans les huit jours suivant l'essai au bureau de contrôle technique et à la MOE .

L'entrepreneur remettra également sous forme de documents reproductibles, un "Dossier des Ouvrages Exécutés" (D.O. E) complet, comprenant tous les détails et toutes les annotations nécessaires.
Dans le cas de retard ou d'omission dans la fourniture des D.O.E ces documents seraient exécutés par le B.E.T aux frais de l'entrepreneur.

Le dossier des ouvrages exécutés devra aussi comporter les diverses notices d'entretien et de fonctionnement des appareils avec les coordonnées des fournisseurs.

7.1.7 **Qualification**

Les entreprises devront pouvoir justifier de leurs qualifications et références pour des travaux similaires et d'égale importance.

7.2 **DESCRIPTIF DES OUVRAGES**

7.2.1 **Neutralisation et dépose**

Neutralisation des réseaux existants sur l'emprise des travaux à réaliser.
Dépose des installations existantes non réutilisables.
Evacuations des matériels et des gravois en décharge autorisée, frais de décharge si nécessaire.

7.2.1.1 **Neutralisation des réseaux existants**

7.2.1.2 **Dépose des radiateurs**

7.2.2 **Distribution intérieure**

L'entreprise devra se rendre sur site pour visualiser les installations en place pour une estimation complète des prestations à effectuer dans le cadre du marché.
Tout manque ou complément de prestations devra être clairement quantifié et chiffré.
Des piquages seront réalisés sur les installations existantes pour la distribution d'eau froide sanitaire.
Les piquages seront réalisés en cuivre aux diamètres appropriés, et les canalisations d'eau chaude seront calorifugées.
Les canalisations apparentes en remontée dans les locaux créés seront en cuivre, les canalisations encastrées seront en PEHD.
Les réseaux seront réalisés en tube cuivre ou tubes en matériaux de synthèse bénéficiant d'un avis technique, posés en dalle sous fourreau depuis les nourrices EF et EC.
Dans le cas de tubes en matériaux de synthèse, le système devra bénéficier d'un avis technique garantissant la classe EFCS (eau chaude et eau froide sanitaire), les températures (80.C minimum) et pressions d'utilisation.
La mise en œuvre de l'ensemble comprendra des raccords souples, colliers spécifiques et lyres pour absorber la dilatation des matériaux plastiques.
Des vannes d'arrêt seront mise en place sur les départs et retour des installations créées, avec des purges.
A chaque traversée de mur ou de plancher, sera prévu un fourreau dépassant d'au moins 0,5 cm d'un mur et de 3 cm d'un plancher.
Un rinçage de l'installation sera réalisé avant la mise en place de la robinetterie selon la procédure préconisée par le guide technique du CSTB (EC 20 – Paragraphe 2.2.1).

7.2.2.1

7.2.3 Production d'eau chaude

La production d'eau chaude sera assuré par chauffe-eau d'une capacité de 15 l, placé en plafonds des sanitaires.

L'installation comprendra le groupe de sécurité et les raccordements en eau, à l'écoulement et le raccordement électrique sur la ligne laissée en attente par l'électricien.

7.2.3.1

7.2.4 Evacuations

Le réseau à créer sera mis en place dans les saignées faites par le titulaire du lot maçonnerie sur indication du présent lot, jusqu'en limite de bâtiment.

Le présent lot a charge de la fourniture et de la mise en place des réseaux intérieurs EU et EV.

. Pente régulière des canalisations d'évacuation, minimum de 1 cm/m.

Diamètre des canalisations PVC : 100 mm

Les raccordements individuels des appareils seront réalisés suivant les prescriptions du D.T.U 60.11 à savoir :

. De conception, le fil d'eau du WC est en dessous de celui des collecteurs des autres appareils sanitaires évitant ainsi tout refoulement lors de la chasse.

. Les changements de direction, correspondant à un angle de 90°, seront obligatoirement réalisés par l'assemblage de 2 coudes à 45°.

Les raccordements des vidanges des appareils sanitaires seront réalisés en tube PVC, épais classé M1.

Assemblage par raccords filetés ou collés, bouchons de dégorgement à chaque changement de direction et sur les collecteurs.

Fixations par colliers.

Manchette Ø 100 PVC pour l'évacuation des cuvettes de WC y compris toutes sujétions de raccordement.

Une ventilation primaire sera prévue pour le WC.

7.2.4.1

7.2.5 Appareils

Fourniture et pose d'appareils y compris toutes sujétions de :

- fixation en sol, murs et cloisons,
- montage de robinetterie et vidage
- façon de joints y compris également joints d'étanchéité au pourtour des appareils adossés,
- percements des faïences et carrelages si nécessaire,
- percements pour robinetteries et évacuations.
- Raccordement électrique.

7.2.5.1

WC PMR

CUVETTE SUSPENDUE

- cuvette suspendue en céramique blanc de 70 mm
- fixations

BATI SUPPORT

- épaisseur de la structure métallique de 15 à 25 cm
- pieds réglables
- réservoir 3/6 l
- kit complémentaire pour montage auto-portant
- fixations
- accessoires de fixations et de raccordement

- robinet d'arrêt

ABATTANT

- Abattant double (thermodur) démontable

7.2.5.1.1

7.2.5.2 **Poignée de maintien WC**

- Poignée de maintien angle 135°
- En nylon blanc
- Diamètre 34mm.
- Coudes et tubes renforcés d'un noyau en acier anti-corrosif.
- Equipé d'un manchon à surface structurée dans les zones d'appui.
- Installation à droite ou à gauche.
- Fixation invisible avec rosaces diam.70mm renforcées d'une sous-rosace acier.
- Fournie avec vis diam.6mm et chevilles.
- Charge maxi. 125Kg. Dim. 501x312mm.

7.2.5.2.1

7.2.5.3 **Lavabo PMR**

- Lavabo auto-portant, percé monotrou
 - Adapté pour utilisation PMR
- MITIGEUR**
- Mitigeur temporisé de lavabo
 - A poser sur plage
 - Réglage de température sur le volant-poussoir
 - Fermeture automatique temporisée 20 sec
 - Débit 6 litres/mn avec aérateur anti - tartre
 - Limitation de température maximum et débit réglables par l'extérieur sans démonter la cartouche, ni couper l'eau
 - Fixation renforcée par 2 écrous
 - Flexibles inox
 - Filtres et clapets anti-retour intégrés
- ACCESSOIRES**
- Flexibles de raccordement EF/EC
 - Bonde pour vidage extérieur nickelé mat, montage vissé
 - Siphon à culot démontable, fond vissé, garde d'eau 60 mm, réglable en hauteur, Ø 33 x 42
 - Joint et couvre-joint silicone d'étanchéité entre lavabo et mur à la pose et en finition après carrelage.

7.2.5.3.1

7.2.5.4 **Urinoirs**

- modèle: à coquille
 - couleur : blanc
- Robinetterie :
- ensemble complet prêt à poser, comprenant robinet poussoir temporisé, tubulure pour passage encastré, bonde et fixations
 - siphon chromé à grande garde d'eau
 - urinoirs positionnés à des hauteurs différentes.

7.2.5.4.1

7.2.5.5 **Porte papier WC**

- moyen modèle pour rouleaux jusqu'à 400m
- diam 305mm, profondeur

7.2.5.5.1

7.2.5.6 **Distribution de savon**

- modèle mural, pour savon liquide en gel, réservoir en vrac transparent
- plaque de poussée avec sortie basse
- finition inox brossé mat
- installé au-dessus des lavabos
- positionnés à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m par rapport au sol.

7.2.5.6.1

7.2.5.7

Sèche-mains

Fourniture et pose de sèche-mains

Poids : 6,5 kg

Dimensions : L 278 x H 248 x P 210 mm

Fonctionnement automatique par cellule électronique IR

Buse inox orientable

2 250 W – Moteur 250 W

Niveau sonore 70 dB

Conforme aux normes européennes 73/23/CEE et 89/336/CEE

Positionnés à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m par rapport au sol.

Antivandalisme

Garantie 5 ans

Acier émaillé blanc

Fonte d'aluminium brossé

Modèle à faire valider au maître d 'ouvrage et à l'architecte.

7.2.5.7.1

Fait à
le.....

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage

Signature et cachet de l'Entrepreneur